

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple meilleur"

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

LES ECUREUILS, PORTES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propre

LES ECUREUILS, PORTES VACANCES EXCEPTÉES
Sect.-trés. Com. d'écoles

J.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Pédagogie : Importants changements.—La plantation des arbres.—Explication du catéchisme.—Rapport de M. l'inspecteur Bégin.—Centième conférence des instituteurs de Montréal (suite).—**Partie pratique :** Instruction religieuse.—Langue française.—Grammaire et orthographe : I, Dictée : Sur les adjectifs—II, Dictée : Dévouement d'une petite fille—III, Dictée : La chasse au lièvre.—Invention et rédaction.—Mathématiques : Arithmétique et Algèbre : problèmes.—Tenue de livres.—Sciences élémentaires : La nutrition des plantes.—**Divers :** Poésie : La neige.—Bibliographie.—*La Revue nationale.*—*La Revue canadienne.*—Actes officiels du département de l'Instruction publique.—Annonces.

Importants changements

On vient d'opérer d'importants changements dans les hautes sphères de notre administration provinciale.

L'honorable M. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, a donné sa démission et a été remplacé par l'honorable M. P. Boucher de la Bruère, président du Conseil législatif. L'honorable M. Th. Chapais remplace M. de la Bruère à la présidence du conseil et l'honorable M. Ouimet devient conseiller législatif.

L'honorable M. G. Ouimet a fourni une longue et belle carrière. Ancien député sous l'Union, procureur-général dans le gouvernement Chauveau de 1867 à 1873, premier

ministre de la province de Québec et ministre de l'Instruction publique de 1873 à 1875, et enfin chef du département de l'Éducation depuis cette dernière date, il a pris une part très active au gouvernement du pays depuis près d'un demi-siècle. Maintenant, notre bienveillant supérieur dans la hiérarchie scolaire désire prendre un repos qu'il a bien mérité.

M. Ouimet a été de tout temps l'ami sincère des instituteurs et un protecteur dévoué des écoles normales. Très souvent nous l'avons vu prendre part aux délibérations des conférences pédagogiques de Québec et de Montréal. La loi du fonds de pension des instituteurs lui doit en partie son existence et son maintien depuis 1880. Dans son dernier rapport sur l'Instruction publique, M. Ouimet supplie l'État d'aider la classe enseignante en augmentant l'octroi du fonds de retraite et en mettant annuellement à la disposition du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique quelques milliers de piastres qui seraient distribuées en primes aux instituteurs et aux institutrices qui accomplissent leurs devoirs à la satisfaction des autorités. Ça été, pour ainsi dire, son dernier acte administratif. Les instituteurs lui en conserveront une éternelle reconnaissance.

Le successeur de M. Ouimet, M. Boucher de la Bruère, est digne en tous points de la